



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 6 juillet 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, en remplacement du maire de la ville de Pincourt, la conseillère Diane Boyer, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale et madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

22-07-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 59.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

22-07-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en **retirant** le point 6.2.3 « Lettre de BEM Feux d'artifice - Projet de règlement harmonisé concernant la vente de pièces pyrotechniques : dépôt » et en **ajoutant** le point 6.2.5 « Appel d'offres public pour services d'ingénierie - inspection de la piste cyclable Soulanges et planification des interventions : autorisation ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

Aucun sujet traité.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt en liasse des comptes rendus des comités.

5.1 **COMPTE RENDU DU COMITÉ CMR DU 20 JUIN 2022 : DÉPÔT**

5.2 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DU CANAL DE SOULANGES DU 29 JUIN 2022 : DÉPÔT**



**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**22-07-06-03** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'adopter** la liste MRC 22-07-06.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-07-06, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**6.1.2 RISTOURNE 2021 DE 1 412 \$ DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**6.2.1 AVIS D'INTENTION DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 188 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE ORGANIQUE**

CONSIDÉRANT QUE selon son Règlement numéro 188 et ses modifications, la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sauf dans le domaine des déchets domestiques destinés à l'élimination;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités locales fournissent déjà ou désirent continuer à fournir sur leur territoire des services de collecte et transport des matières organiques visées par le Règlement 188 et à ses modifications;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser cette situation en modifiant de nouveau le Règlement 188 adopté en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec et de donner aux municipalités locales l'avis d'intention de 90 jours prévu à l'article 678.0.2.7 de ce code;

POUR CES MOTIFS,

**22-07-06-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

**que** la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges **annonce** aux municipalités locales son intention de modifier de nouveau son Règlement numéro 188 afin de :

- remplacer l'article 2.1 ajouté par l'article 1 du règlement 188-2, remplacé par le Règlement 188-3 et par le Règlement 188-4, par le suivant :



« 2.1 cette déclaration de compétence ne s'applique pas à la gestion de toutes les matières résiduelles non dangereuses destinées à l'élimination, ni à l'octroi des contrats, par les municipalités locales, d'élimination de ces matières à une installation d'élimination établie avant l'entrée en vigueur des plans de gestions applicables à son territoire. »

- remplacer l'article 2.2 ajouté par le Règlement 188-2 et remplacé par les Règlements 188-3 et 188-4, par le suivant :

« 2.2 Cette déclaration de compétence ne s'applique pas à la collecte et au transport des matières organiques, vers les lieux de traitement de la Municipalité régionale de comté, sur le territoire de toutes les municipalités locales, sauf à l'égard des Villes de Saint-Lazare et de L'Île-Cadieux, du Village de Pointe-des-Cascades et des Municipalités de Rivière-Beaudette, de Saint-Clet, de Saint-Polycarpe et de Vaudreuil-sur-le-Lac. »

**Proposition adoptée.**

#### **6.2.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR SEPT MUNICIPALITÉS DE LA MRC : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution CA 22-05-18-03 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques pour sept municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 27 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue lors de l'ouverture le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les contrats actuels de collecte et transports des matières organiques de trois municipalités prennent fin le 31 décembre 2022 et que pour les quatre autres municipalités les contrats prennent fin le 31 décembre 2023 ou le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le règlement 188 de la MRC sur les compétences dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

**22-07-06-05** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

**de permettre** aux municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac, de L'Île-Cadieux et de Pointe-des-Cascades de procéder à la signature d'un contrat pour la collecte et le transport des matières organiques du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;

**d'autoriser** l'administration de la MRC à procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques pour sept municipalités de la MRC pour un début de contrat le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Proposition adoptée.**

#### **6.2.3 LETTRE DE LA COMPAGNIE BEM FEUX D'ARTIFICE - PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ CONCERNANT LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES : DÉPÔT**

Le point est retiré.



**6.2.4 COMMUNIQUÉ DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (CISSMO) - FUTUR CENTRE HOSPITALIER DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.5 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES D'INGÉNIERIE – INSPECTION DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour préparer un devis d'appel d'offres pour des services professionnels afin d'effectuer l'inspection du réseau cyclable Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres vise à retenir les services professionnels d'un Prestataire de services en ingénierie pour l'inspection de la piste cyclable de Soulanges, s'étendant sur 35 km, et la planification des interventions pour son maintien et renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public à deux enveloppes, à savoir que les soumissions doivent être soumises à la pondération d'un comité de sélection chargé de les évaluer;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 935 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

**22-07-06-06** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour « Services d'ingénierie – inspection de la piste cyclable soulanges et planification des interventions »;

**d'adopter** la grille des critères d'évaluations des soumissions fournies par la Fédération québécoise des municipalités dans le devis d'appel d'offres.

**Proposition adoptée.**

**6.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité

**7. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité

**8. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité

**9. SÉCURITÉ**

**9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité

**9.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité

**9.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité



**10. COUR MUNICIPALE**

**10.1 NOMINATION DE MADAME JULIE CASSAB À TITRE DE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 6 SEPTEMBRE 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale à ce qu'un greffier par intérim soit nommé pour la période des vacances (du 1er août au 6 septembre 2022) en remplacement de monsieur André Cordeau, greffier par intérim et madame Claudie Gaudreau, greffière-adjointe;

POUR CE MOTIF,

**22-07-06-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**de nommer** madame Julie Cassab à titre de greffière par intérim de la cour municipale régionale pour la période du 1<sup>er</sup> août au 6 septembre 2022.

**Proposition adoptée.**

**11. ENVIRONNEMENT**

**11.1 COURS D'EAU**

Aucun sujet traité

**11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité

**11.3 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité

**12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité

**12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet traité

**13. DÉVELOPPEMENT**

**13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité

**13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité

**14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité



**15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, annonce le départ du directeur général du Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie, monsieur Thierry Larrivée. Monsieur Bousez souligne l'excellent travail de monsieur Larrivée. Ce dernier devient directeur général de la ville de Contrecoeur. Un nouveau directeur général devra donc être recruté.

**16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

Aucun sujet traité

**17. CULTURE**

Aucun sujet traité

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Danie Deschênes, mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, annonce le retour du festival de la S.O.U.P.E le 11 septembre prochain. Elle mentionne qu'il y aura à nouveau un volet de compétition pour les municipalités, mais également un volet pour mettre de l'avant les restaurateurs de la région. Elle mentionne qu'une invitation suivra sous peu à toutes les municipalités de Vaudreuil-Soulanges.

**19. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

**21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**22-07-06-08** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

**Que la séance soit levée à 20 h 21.**

**Proposition adoptée.**

---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier